



AMNESTY INTERNATIONAL

BULLETIN MENSUEL

AOÛT 1987 • VOLUME XVII • NUMÉRO 8

LES ETATS DU PACIFIQUE

Appel aux Etats du Pacifique pour qu'ils ratifient des pactes

AI a demandé aux pays du Pacifique — les Tonga, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu, le Samoa-Occidental, les Iles Salomon, Tuvalu, Kiribati et Fidji — d'adhérer aux principaux accords internationaux des droits de l'homme, notamment au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

La constitution de la plupart des Etats du Pacifique contient d'excellentes garanties pour la protection des droits de l'homme et AI n'a pas de préoccupations importantes dans cette région, mais elle surveille de près la situation à Fidji.

Dans son appel cependant, AI notait que la ratification ou l'adhésion à des accords tels que le Pacte montrerait à la communauté internationale que ces Etats s'engagent à respecter les droits fondamentaux qui sont déjà garantis dans leur droit interne.

BULGARIE

Violations des droits de l'homme contre des Turcs

Les autorités bulgares ont appliqué une censure stricte et diffusé de fausses informations afin de dissimuler l'assimilation forcée de la minorité ethnique turque dans le pays et les importantes violations des droits de l'homme commises pendant la mise en oeuvre de cette politique.

Telle est la conclusion d'un nouveau rapport d'AI qui donne le détail de ses préoccupations relatives à la campagne d'assimilation.

Parmi ces préoccupations figurent: l'emprisonnement pour motif d'opinion, la réinstallation forcée dans le pays de familles pour leur opposition non violente à cette campagne, et des allégations de torture et de mauvais traitement.

AI croit que les fausses informations comprennent des lettres signées sous contrainte qui démentent les allégations de violations des droits de l'homme, ainsi que des communiqués et déclarations délibérément inexacts parus dans la presse.

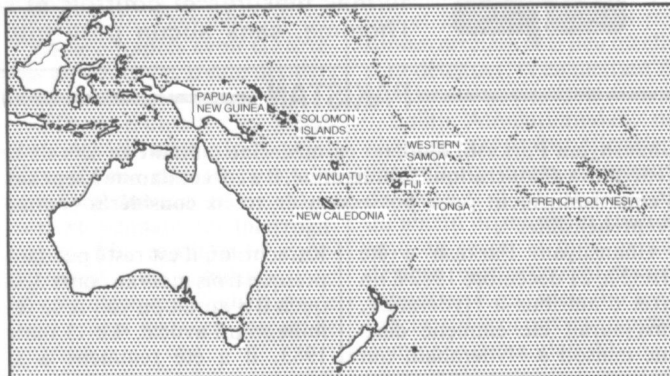
Ce nouveau rapport donne des précisions sur une réunion qu'une délégation d'AI a eu avec des fonctionnaires de l'ambassade de Bulgarie à Bonn, au cours de laquelle un fonctionnaire de l'ambassade a admis pour la première fois que des manifestations contre la campagne "volontaire" et "spontanée" avaient fait des morts.

Le rapport contient aussi de nouveaux récits détaillés de manifestations massives en décembre 1984 dans les régions du sud de la Bulgarie. Un nombre

inconnu de Turcs ont été tués par les forces de sécurité après que des milliers de manifestants, dont des femmes et des enfants, essayèrent d'envahir les mairies de Momchilgrad et Benkovski pour protester contre la campagne de changement de noms.

Plus de 200 personnes ont été emprisonnées pour s'être opposées à la campagne. AI en a adopté plusieurs comme prisonniers d'opinion et a demandé leur libération. Il s'agit, entre autres, de Halim Hyuseinov Pasadzhov, de Sofia. Il a été arrêté entre janvier et mars 1985 après avoir refusé de changer "volontairement" son nom, puis a été arrêté de nouveau en mai pour avoir continué de s'opposer à cette campagne. Il a été inculpé d'espionnage après qu'on eut trouvé chez lui des notes prises pendant des émissions de radios étrangères, et aurait été frappé sur la plante des pieds pendant sa détention.

Le rapport d'AI mentionne qu'il est difficile d'obtenir des informations fiables à cause de la censure. Les observateurs étrangers font continuellement l'objet de restrictions lorsqu'ils se rendent dans certaines zones, notamment dans une région qui se trouve à environ 20 kilomètres de Kardzhali. □



La ratification garantirait aussi que toute future administration serait soumise à l'obligation permanente de garantir ces droits, quel que soit le chef de l'Etat, les lois adoptées ou les amendements apportés à la constitution.

A ce jour, aucun Etat du Pacifique n'a ratifié le Pacte ni la

Convention contre la torture, et seules les Iles Salomon sont parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Cet appel à la ratification des pactes est lancé à la suite du premier voyage effectué par un représentant d'AI dans cette région à la fin de 1986. □

URSS

Un prisonnier d'opinion émigre

Le 22 mai, Danylo Chumuk a été autorisé à émigrer. Ecrivain ukrainien âgé de 72 ans, il a été détenu 42 ans pour motifs politiques. Il a été libéré en janvier après 15 ans passés en tant que prisonnier d'opinion.

Après sa libération, Danylo Chumuk a demandé la permission de se rendre au Canada



"Je vous prie de transmettre mes remerciements sincères à tous vos amis, dont la pression constante et inflexible sur les autorités soviétiques a joué un rôle important et a finalement amené cet heureux dénouement." Danylo Chumuk (ci-dessus). Il était prisonnier politique depuis 42 ans.

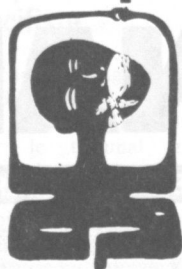
pour y retrouver son neveu. Pendant que les autorités étudiaient sa demande, il a été obligé de vivre sous surveillance administrative dans des conditions si dures qu'il les a décrites

comme étant pires que celles dans lesquelles il purgeait sa peine d'exil intérieur.

Danylo Chumuk a été emprisonné successivement sous les Gouvernements polonais, de l'Allemagne nazie et de l'URSS. Les autorités soviétiques l'ont condamné à mort en 1946 mais ont, par la suite, commué sa peine en 20 ans d'emprisonnement.

Il a été libéré aux termes d'une amnistie en 1956 mais a dû purger une autre peine de neuf ans pour association présumée aux nationalistes ukrainiens. A sa libération en 1967, il a écrit ses mémoires; sa dernière arrestation a eu lieu en janvier 1972 lorsque son manuscrit a été découvert. Il a été reconnu coupable d'"agitation et propagande antisoviétiques" et condamné à la peine maximum de 10 ans d'emprisonnement suivis de cinq ans d'exil intérieur. Il a purgé toute sa sentence, tout d'abord dans des colonies de redressement par le travail spéciales, situées dans les régions de Mordovie et de Perm, puis dans le village de Karatobe situé dans le désert de la République du Kazakhstan (Asie centrale). □

Campagne pour les prisonniers du mois



Les cas exposés ici concernent des prisonniers d'opinion. Tous ont été arrêtés pour leurs convictions religieuses ou politiques ou à cause de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur couleur ou de leur langue. Aucun d'eux n'a recouru à la violence ni préconisé le recours à la violence. Leur maintien en détention constitue une violation de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies. Les appels internationaux ont pour objet d'obtenir leur libération ou l'amélioration des conditions dans lesquelles ils sont détenus. Dans l'intérêt des prisonniers, les lettres adressées aux autorités doivent être rédigées en termes mesurés et courtois et souligner qu'elles ont pour objet la défense des droits de l'homme, sans aucun parti pris politique. *En aucun cas, il ne faut écrire au prisonnier.*

PAKISTAN

Ghanshyam Parkash: étudiant en médecine militant au sein de la Fédération démocratique estudiantine, il a été condamné à sept ans d'emprisonnement pour possession de tracts considérés comme "répréhensibles".

Ghanshyam Parkash a été arrêté le 21 décembre 1982 à un arrêt d'autobus à Hyderabad, puis aurait été emmené dans une maison à Hyderabad, qui ne lui appartenait pas, où des tracts et d'autres documents ont été trouvés.

Après avoir été placé en détention provisoire le 23 décembre, il a été transféré à

Karachi, où il est resté pendant presque trois mois au cours desquels il n'aurait pu voir ni sa famille ni un avocat. Le 13 mars 1983, il a été remmené à la prison spéciale de Nara, à Hyderabad.

Lorsque le procès de Ghanshyam Parkash s'est ouvert en décembre 1984 devant un tribunal militaire d'exception, l'état de siège était toujours en vigueur; AI croit que ces tribunaux n'étaient pas conformes aux normes internationales en matière de procès équitable. Il était accusé de posséder des documents destinés à "fomentier la haine contre les forces armées" et entre "des personnes originaires de provinces différentes et appartenant à des classes différentes".

Il a été reconnu coupable et condamné à sept ans d'emprisonnement. Cette sentence a été annoncée en octobre 1985 et antidatée seulement au 5 mai 1985, c'est-à-dire à la date où le procès a pris fin, ne tenant donc aucun compte de la période de détention préventive.

Ghanshyam Parkash est marié et père de trois petites filles. Il est détenu actuellement à la prison centrale de Khairpur.

■ Prière d'envoyer des appels courtois demandant sa libération à: His Excellency Mohammad Khan Junejo / Prime Minister / Office of the Prime Minister / Islamabad / Pakistan. □

Libéré

Le père Smangalis Mkhathswa, secrétaire général de la Conférence des évêques catholiques de l'Afrique méridionale, prisonnier du mois en avril 1987, a été libéré sous caution le 12 juin. Il avait été accusé au début de 1986, avant d'être détenu pendant toute une année sans inculpation ni procès en vertu des dispositions de l'état d'urgence.

PEROU

Mauro Aristides Ochoa Ochoa: paysan de 29 ans, conseiller d'une communauté paysanne, il est jugé pour terrorisme. D'après ses avocats, les seuls éléments de preuve qui pèsent contre lui sont des aveux arrachés sous la torture.

Mauro Ochoa organise la production de petits fermiers et est connu aussi dans la région de Cuzco en tant qu'acteur. Le 2 décembre 1985, il a été arrêté par la police alors qu'il arrivait chez lui dans le quartier Independencia, à Cuzco. Un avocat qui l'a vu plusieurs jours après son arrestation a déclaré que le corps de Mauro Ochoa était couvert d'ecchymoses et qu'il affirmait avoir été torturé parce qu'il refusait de signer un témoignage qui l'impliquait dans des activités "terroristes".

Mauro Ochoa a été inculpé

sent les dirigeants paysans locaux et les membres d'organisations qui fournissent des conseils professionnels aux communautés paysannes, ce qui dans certains cas a entraîné leur arrestation pour de fausses accusations de terrorisme. Dans le passé, lors de cas similaires, les charges pesant contre des prisonniers d'opinion ont finalement été abandonnées ou bien ceux-ci ont été acquittés, mais beaucoup sont restés jusqu'à trois ans en prison en attendant que leurs affaires soient résolues.

Prisonniers libérés et cas nouveaux

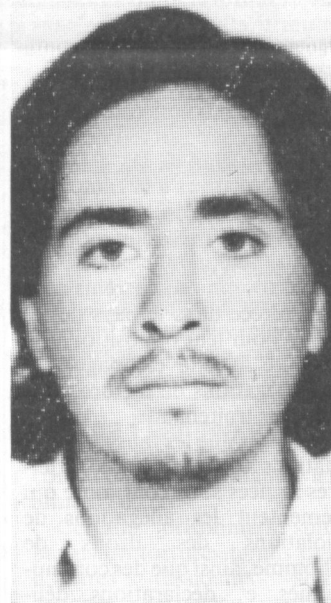
AI a appris en juin 1987 la libération de 92 prisonniers adoptés ou faisant l'objet d'une enquête; elle en a adopté 137.

en vertu du décret-loi 046 (loi antiterroriste) de participation aux activités d'un groupe de guérilla. Le 30 novembre 1985, l'armée a essayé de détruire un pylône de transformateurs électriques dans le quartier Independencia. Plusieurs autres personnes ont été arrêtées à la suite de cet incident et l'une d'elles aurait été tuée par la police.

Un écolier, principal témoin à charge, a affirmé qu'il avait été forcé sous la torture de déclarer que Mauro Ochoa avait pris part à la tentative de dynamiter le pylône. Cette affirmation aurait été retirée par la suite, mais les charges pesant contre Mauro Ochoa n'ont pas été abandonnées et le procès continue.

AI a reçu des informations à l'appui du démenti de Mauro Ochoa selon lequel il n'a commis ni soutenu aucun acte de violence. AI croit qu'il a été arrêté en raison de son travail de développement rural légal parmi les fermiers, qui mène à la formation de comités de petits producteurs.

AI est fréquemment informée du harcèlement que subis-



■ Prière d'envoyer des appels courtois pour sa libération immédiate et inconditionnelle à: Presidente Alan García / Palacio de Gobierno / Plaza Armas / Lima / Pérou; et à: Dr Hugo Denegri Cornejo / Sr Fiscal de la Nación / Fiscalía General de la Nación / Centro Cívico / Lima / Pérou. □

La peine de mort

AI a appris que 120 personnes avaient été condamnées à mort dans 12 pays et que 40 exécutions avaient eu lieu dans cinq pays en mai 1987.

ROUMANIE

Dumitru Iuga: électricien âgé de 40 ans, il a été condamné en 1983 à 10 ans d'emprisonnement pour "propagande contre l'Etat socialiste".

D'après l'information que possède AI, Dumitru Iuga a organisé en 1983 un groupe d'étudiants et de jeunes travailleurs insatisfaits de la politique et des qualités de chef du président roumain, Nicolae Ceausescu. Ils auraient projeté de faire connaître leur mécontentement mais ont été arrêtés avant de pouvoir le faire. AI a été informée qu'ils ont été jugés en septembre 1983 pour "propagande contre l'Etat socialiste".

Dumitru Iuga a été condamné à 10 ans d'emprisonnement en vertu de l'article 166 du Code pénal roumain et sept de ses coaccusés (dont AI ne connaît pas les noms) ont été condamnés chacun à cinq ans d'emprisonnement en vertu du même article.

Il est possible que Dumitru Iuga ait eu sa peine réduite d'un cinquième (deux ans) à la suite d'amnisties décrétées en août 1984 et juin 1986; il pourrait donc être libéré en 1991. AI a été informée que ses coaccusés ont été libérés aux termes des amnisties.

■ Prière d'envoyer des appels courtois pour sa libération immédiate à: M. le Président Nicolae Ceausescu / Calea Victoriei 49-53 / Bucarest / Roumanie; et à: M. Gheorghe Chivulescu / Ministre de la Justice / Bul. Gh. Gheorghiu-Dej 33/Bucarest/Roumanie. □

KENYA

Les droits de l'homme sont sérieusement menacés

Depuis un an, les droits de l'homme sont sérieusement menacés. Le gouvernement semble avoir adopté un programme délibéré pour réduire au silence ses opposants politiques ou pour les intimider.

Des prisonniers d'opinion sont torturés et détenus indéfiniment sans inculpation ni procès aux termes de mesures administratives. D'autres personnes sont détenues secrètement et illégalement pour motifs politiques, torturées pour leur arracher de faux aveux, puis emprisonnées pendant des années à la suite de procès inéquitables; deux prisonniers politiques au moins sont morts en détention.

La plupart des victimes de violations des droits de l'homme sont arrêtées parce qu'on les soupçonne d'être liées avec un groupe d'opposition clandestin appelé *Mwakenya*, mais il semble que beaucoup n'aient rien fait d'autre que de critiquer la manière dont le pays est dirigé.

Les services spéciaux (*Special Branch*) infligent couramment la torture. Parmi les méthodes utilisées figurent la torture de la "piscine" au cours de laquelle les prisonniers sont enfermés nus plusieurs jours d'affilée dans des cellules souterraines imprégnées d'eau où certains sont restés jusqu'à ce que leurs pieds commencent à pourrir; la privation délibérée de nourriture et les coups violents assénés avec des matraques, des pieds de chaise et des morceaux de tuyaux en caoutchouc. Ces tortures sont infligées pendant la détention au secret dans un centre des services spéciaux situé près de l'un des grands hôtels de Nairobi.

Les tribunaux ne tiennent pas compte ou rejettent les plaintes pour torture et "disparition" prolongée de prisonniers pendant leur interrogatoire.

Dans un nouveau rapport sur le Kenya, AI déclare que le Gouvernement a intensifié la répression en mars 1986, ce qui a entraîné peu après l'arrestation de plusieurs centaines d'opposants politiques présumés. Parmi ceux-ci figurent des

BAHREIN

AI assiste à un procès

Le 3 juin, deux délégués d'AI ont observé une audience du procès de 18 personnes devant la Cour d'appel civile suprême (voir le Bulletin d'avril).

Ces 18 personnes ont été inculpées de délits liés à leur appartenance au Front de libération national du Bahreïn, interdit, et à leurs activités au sein de ce parti. Elles ont été arrêtées en août 1986 et leur procès s'est ouvert en décembre.

En avril, le Secrétaire général d'AI s'est rendu au Bahreïn à la tête d'une délégation pour s'entretenir avec le gouvernement au sujet des préoccupations d'AI dans ce pays. □

professeurs à l'université, des étudiants, des journalistes, des avocats, des hommes d'affaires, des employés de la fonction publique, des enseignants et des fermiers. Aucun d'eux n'a été traduit en justice dans les 24 heures suivant leur arrestation comme le prévoit la loi. Beaucoup ont "disparu" pendant des semaines, voire des mois, alors qu'ils étaient détenus au secret pour interrogatoire.

Près de 100 personnes sont toujours en prison. Dix d'entre elles qu'AI a adoptées comme prisonniers d'opinion sont détenues indéfiniment sans inculpation ni procès. Plus de 75 autres personnes — dont des prisonniers d'opinion — ont été emprisonnées à l'issue de procès inéquitables qui ont rarement duré plus de 30 minutes. La plupart des chefs d'inculpation avaient pour motifs la possession, la distribution des publications de *Mwakenya*, ou le fait de ne pas avoir signalé leur existence. Deux chefs d'inculpation seulement mentionnaient la violence.

Le rapport précise qu'aucun accusé n'avait d'avocat pour le défendre au tribunal et note que la plupart ont plaidé coupable, ce qui est une coïncidence extraordinaire. AI cite le cas d'un homme d'affaires qui avait tout d'abord plaidé non coupable, avait été relâché, puis arrêté de nouveau en sortant du tribunal, et qui avait "disparu" par la suite. Six jours plus tard, il a plaidé coupable pour le même chef d'inculpation, sans que le magistrat qui a jugé la plupart de ces affaires ne s'interroge sur ce renversement de situation.

Arrestation d'un avocat des droits de l'homme

Peu d'avocats au Kenya acceptent de défendre les prisonniers politiques ou de se charger d'importantes affaires des droits de l'homme. Ceux qui le font risquent d'être arrêtés et détenus indéfiniment.

Gibson Kamau Kuria, un avocat très connu au Kenya qui accepte de défendre les prisonniers politiques, a été arrêté le 26 février 1987 dans son étude à Nairobi. Comme il a "disparu", le barreau du Kenya a demandé aux autorités d'expliquer les motifs de son arrestation et de révéler le lieu où il est détenu.

Son avocat a déposé une demande d'*habeas corpus*. A la suite de cette demande, il a été révélé au tribunal le 12 mars que, six jours plus tôt, il avait été arrêté officiellement aux termes du Règlement sur la sécurité publique qui prévoit la détention administrative illimitée sans inculpation ni jugement. Le juge n'a tenu aucun compte de sa détention illégale et de sa "disparition".

Avant son arrestation,

Morts en détention

Deux prisonniers politiques au moins sont morts en détention au Kenya l'année dernière, apparemment des suites de la torture.

Peter Njenga Karanja, homme d'affaires et pilote dans les rallyes automobiles, qui a participé au rallye-safari d'Afrique de l'Est, a "disparu" après son arrestation, le 7 février 1987, à son domicile à Nakuru. Il aurait été soupçonné d'être lié à *Mwakenya*.

Un mois plus tard, sa femme a appris que son corps était à l'hôpital national Kenyatta à Nairobi. Il serait tombé gravement malade après avoir été torturé par des membres des services spéciaux à Nyayo House, à Nairobi. Il a finalement été transféré à l'hôpital où il est mort le 28 février.

Après un certain laps de temps, les autorités ont fait procéder à une autopsie à laquelle assistait le médecin qui représentait sa famille. Justus ole Tipis, ministre d'Etat responsable de la sécurité intérieure, a déclaré au parlement que Peter Karanja était mort d'"une pneumonie et de la gangrène des intestins" et a démenti qu'il soit mort des suites de la torture. Une enquête sur sa mort devait avoir lieu à la fin du mois de juillet.

Cependant, un rapport d'autopsie indépendant a fait

Des hauts fonctionnaires et des magistrats semblent avoir cautionné ce manque de respect des garanties juridiques et constitutionnelles pour les prisonniers politiques, ce qui a sérieusement enfreint le respect de la légalité.



Peter Njenga Karanja.

été aussi de déshydratation, de déchirure de la membrane qui soutient l'intestin grêle, et de blessures et d'ecchymoses aux membres. La famille de Peter Karanja affirme qu'il était "en bonne santé" au moment de son arrestation, mais a dit que son corps était "émacié", que sa peau "pelait un peu partout" et était couverte d'"ampoules".

Ceci concorde avec les conséquences de la méthode de torture utilisée principalement par les services spéciaux. Elle est connue sous le nom de "piscine" et consiste à maintenir les prisonniers nus jusqu'à sept jours dans une cellule inondée. □

AI a lancé de nombreux appels au gouvernement au sujet des violations des droits de l'homme commises au cours de l'année écoulée, mais pour toute réponse n'a reçu que des démentis généraux. □



Gibson Kamau Kuria.

tent à se charger d'affaires politiques parce qu'ils craignent des représailles similaires. L'arrestation de Gibson Kamau Kuria montre que les autorités essaient d'empêcher les Kényens d'exercer leurs droits. Son arrestation a gravement affaibli l'indépendance et l'efficacité de la profession juridique au Kenya. □

Gibson Kamau Kuria avait prévenu qu'il entamait des poursuites contre le gouvernement pour arrestation illégale et tortures infligées à trois autres personnes en détention administrative, dont deux avocats, et pour détention illégale et mort d'un charpentier.

AI croit que Gibson Kamau Kuria a été arrêté et est détenu uniquement du fait de ses activités juridiques professionnelles contre les violations des droits de l'homme. Un autre avocat, John Khaminwa, qui avait défendu aussi des prisonniers politiques, avait déjà été détenu sans jugement de 1982 à 1984 après avoir déclaré au tribunal que la détention sans jugement dont use le gouvernement était contraire à la Constitution.

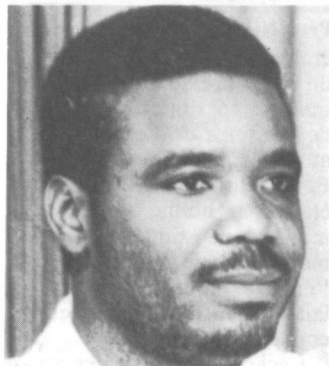
De nombreux avocats hés-

Les prisonniers du mois de 1986

Certains prisonniers au nom desquels AI a fait campagne en 1986 ont été libérés, entre autres, grâce à des amnisties et à des décrets présidentiels qui ont réduit leurs peines. Sur les 59 hommes et femmes au nom desquels des appels ont été lancés, 14 ont été libérés et il est possible que trois autres l'aient été aussi. Cet article donne tous les renseignements reçus depuis que leurs cas ont été décrits dans le Bulletin.

AFRIQUE

Boniface Koundou, étudiant en agronomie au Bénin, est l'un des quatre prisonniers du mois libérés dans cette région. Détenu sans inculpation ni procès depuis juin 1985, il a été libéré le 26 septembre 1986.



Boniface Koundou.

Il avait été arrêté à la suite de la réouverture des écoles et universités béninoises: celles-ci avaient été fermées à la suite de manifestations d'étudiants qui revendiquaient une amélioration du système pédagogique et l'autonomie politique. Le gouvernement avait affirmé que d'anciens détenus politiques, dont Boniface Koundou, avaient manipulé les étudiants pour qu'ils organisent des manifestations.

Norman Zikhali, homme politique de l'opposition au Zimbabwe, Otieno Mak'Onyango, rédacteur d'un journal kényen, et le père Gabriel Barakana, prêtre catholique au Burundi, ont également été libérés.

Norman Zikhali, qui est l'un des pionniers du mouvement syndicaliste zimbabwéen, a été libéré en décembre dernier ainsi que quatre autres détenus purgeant de longues peines; tous les cinq étaient détenus aux termes des Règlements sur les pouvoirs d'urgence (dans l'intérêt de la sécurité et de l'ordre publics). Membre du comité central de l'Union du peuple africain du Zimbabwe (ZAPU), il était détenu sans inculpation depuis la fin de 1984 pour avoir, semble-t-il, rempli ses fonctions officielles en tant que représentant du parti.

Otieno Mak'Onyango était détenu depuis presque quatre ans lorsqu'il a été libéré, lui aussi en décembre, à l'occasion de la Journée de l'indépendance du Kenya. Ancien rédacteur en

chef adjoint du *Sunday Standard* à Nairobi, il avait été arrêté et inculpé de trahison en 1982. Les charges avaient par la suite été abandonnées, mais il était resté en détention au terme de la Loi sur la protection de la sécurité publique.

Le père Gabriel Barakana, qui a été libéré en mars, avait été reconnu coupable ainsi que quatre autres personnes et condamné à quatre ans d'emprisonnement pour avoir commenté un projet de lettre qui aurait contenu des termes insultants envers Jean-Baptiste Bagaza, chef de l'Etat du Burundi. Au procès, le représentant du ministère public a affirmé que la mention, dans la lettre, que le Burundi était sous l'influence d'un esprit "satanique" constituait une insulte envers le Président. L'auteur présumé de cette lettre, Joseph Gacukuzi, continue de purger sa peine de cinq ans d'emprisonnement; Antoine Manirakiza, secrétaire de paroisse,



Janet Cherry.

Cyprien Ndamukenanye et Léocadie Singirankabo, qui avaient tous été condamnés à deux ans pour des motifs similaires, sont eux aussi toujours en prison.

Trois prisonniers continuent d'être détenus sans inculpation ni procès. Il s'agit de Ivy Cikiswa Gcina et de Janet Cherry qui sont détenues à la prison de North End à Port Elizabeth (Afrique du Sud), et du poète somali Abdulle Rage Taraweh.



Meeting du mouvement *End Conscription Campaign* au Cap (Afrique du Sud), l'année dernière. Janet Cherry, militante au sein de ce mouvement, est détenue sans inculpation ni procès depuis son arrestation le 22 août.

Ivy Gcina, dirigeante de l'Organisation des femmes de Port Elizabeth, a été arrêtée le 12 juin 1986, quelques heures avant l'annonce de l'état d'urgence. Elle continue d'être détenue aux termes des dispositions de l'état d'urgence, ainsi que Janet Cherry, qui a pris une part active dans le mouvement *End Conscription Campaign* (campagne pour mettre fin à la conscription) et qui a été arrêtée neuf semaines plus tard. AI les croit toutes deux détenues en raison de leur opposition non violente à la politique d'*apartheid* du gouvernement.

En Somalie, le poète Abdulle Rage Taraweh est détenu sans inculpation ni jugement depuis 1982. Il aurait été accusé d'avoir critiqué le gouvernement dans ses poèmes, mais aucun motif n'a été donné pour

sa détention. Jusqu'à son arrestation, Abdulle Rage Taraweh travaillait au ministère de l'information et de l'orientation nationale, chargé d'organiser des activités artistiques, dont des récitals de poèmes.

Aux Comores, bien que la plupart des personnes reconnues coupables en même temps que Moustoifa Saïd Cheikh aient été libérées en 1986, celui-ci continue de purger une peine de prison à vie pour avoir participé à une conspiration visant à renverser le gouvernement en mars 1985. Trois autres personnes condamnées en même temps que lui de cinq à huit ans d'emprisonnement, et qui sont aussi des membres importants du Front démocratique des Comores, parti d'opposition, sont toujours en prison elles aussi. □

LES AMERIQUES

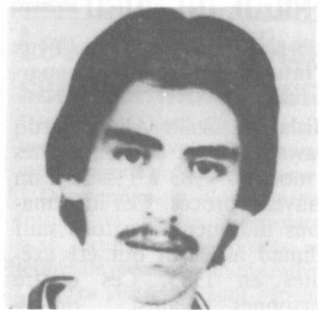
Au Chili, les recherches pour connaître le sort de centaines de personnes qui avaient "disparu" après leur arrestation entre 1973 et 1977 ont avancé de façon spectaculaire grâce aux enquêtes menées l'année dernière par un juge civil.

Le juge Carlos Cerda a découvert des preuves concluantes que, vers le milieu des années 70, des groupes militaires secrets étaient responsables de l'enlèvement et de l'élimination d'opposants politiques. Il a établi que les autorités avaient publié de faux renseignements pour couvrir des actes criminels; il a découvert aussi des faits sur environ 23 autres cas — en dehors des 10 cas qui figuraient dans son dossier — où des personnes ont "disparu" après avoir été arrêtées par un groupe militaire secret. Il s'agit entre autres de José et Ricardo Weibel

Navarrete, membres du Parti communiste.

Cependant, en octobre 1986, la Cour suprême a ordonné que 38 membres des forces de sécurité et deux collaborateurs civils inculpés par ce juge d'"association illégale" pour leurs activités au sein de ces groupes secrets, soient amnistiés. Un appel de la décision de clore ces enquêtes est en instance.

Luis Fernando de la Roca Elias, étudiant en ingénierie, avait "disparu" en septembre 1985 après avoir été enlevé à Guatemala par des agents des pouvoirs publics. Sa mère a découvert de nouveaux élé-



Luis Fernando de la Roca Elias.

ments qui indiquent que des militaires ont participé à cet enlèvement. Dans une pétition présentée à la Cour suprême, elle a déclaré qu'en février 1986 le Ministre de la défense d'alors avait dit que les plaques minéralogiques de deux voitures qui avaient servi à l'enlèvement de son fils avaient été attribuées à des unités militaires, mais qu'aucun véhicule officiel n'utilisait ces plaques à ce moment-là parce qu'elles avaient été volées. Mme de la Roca n'a trouvé aucun document mentionnant que le vol de ces plaques avait été signalé, mais elle a découvert que l'une de ces plaques avait été attribuée à une caserne en 1986. AI continue de demander instamment aux autorités de faire une enquête complète sur l'enlèvement de Luis de la Roca.



Des parents des "disparus" au Chili célèbrent la Journée internationale des disparus. AI n'a pas reçu d'autres nouvelles sur le sort des deux frères chiliens qui ont "disparu" à la fin de 1975 et au début de 1976 (voir page 4).

Au Pérou, Policarpio Condori Vargas, fermier de 49 ans, a été arrêté en juin 1984, puis inculpé de terrorisme. AI croit qu'il a été arrêté parce qu'il venait d'une région où les guérilleros du Sentier lumineux s'étaient manifestés. Il a été envoyé à la prison de l'île d'El Frontón, où il est arrivé peu avant que des mutineries n'éclatent dans celle-ci et dans deux autres prisons. Il était au nombre de 115 prisonniers qui ont "disparu" après que ces mutineries eurent été réprimées par les forces armées, faisant de très nombreux morts. Quelques corps ont été retrouvés depuis, mais aucun n'a été identifié. AI a soumis aux autorités des éléments de preuves montrant que de nombreux survivants ont été

emmenés à la base de la marine à Callao, mais aucun éclaircissement sur le sort des prisonniers n'a encore été rendu public.

La famille d'un mécanicien haïtien, Joseph Pardovany, croit que celui-ci est mort peu après son arrestation en 1983. Le Ministre de la justice a écrit à AI en mai 1986 et lui a envoyé un exemplaire d'une plainte déposée par la famille dans laquelle celle-ci nommait des responsables de sa mort. La lettre semblait reconnaître la mort de Joseph Pardovany, mais il n'était fait mention d'aucune action qui pourrait être entreprise pour en établir le responsable. Joseph Pardovany aurait été arrêté en raison de ses liens avec un parti d'opposition. En septembre, le général Henri Namphy, chef du Conseil national de gouvernement, a promis à la femme de Joseph Pardovany qu'il s'occuperait de cette affaire. Depuis lors, il n'y a eu aucun fait nouveau.

Les conditions d'emprisonnement d'Ariel Hidalgo Guillén, enseignant cubain, qui a été emprisonné en 1981 pour huit ans, apparemment pour avoir critiqué le régime, se seraient améliorées pendant une courte période l'année dernière. Par la suite il a fait une



grève de la faim d'un mois pour protester contre l'arrestation d'autres membres du Comité cubain des droits de l'homme, non officiel, ce qui lui aurait valu d'être mis en détention cellulaire. Quand sa famille lui a rendu visite en décembre, il aurait été très maigre mais avait bon moral. Des demandes ont été faites en sa faveur pour qu'il voit un spécialiste car il souffrirait d'un glaucome.

En El Salvador, les frères José Vladimir et Jaime Ernesto Centeno Lopez sont toujours détenus sans jugement. Inculpés à la fin de 1985 de participation à l'enlèvement d'un chef de l'aviation civile, AI croit qu'ils ont été arrêtés en raison des activités syndicales de leur père. □



Des centaines de personnes attendaient pendant que Corazón Aquino prêtait serment en tant que Présidente des Philippines, le 25 février 1986. Après son entrée en fonctions, elle a accordé une amnistie aux prisonniers politiques, respectant ainsi ses engagements pris au cours de sa campagne électorale. Quatre prisonniers du mois sont au nombre des libérés.

ASIE

Lorsque la présidente Aquino a pris le pouvoir aux Philippines en février 1986, elle a accordé une amnistie aux prisonniers politiques comme elle avait promis de le faire pendant sa campagne électorale.

Le mois suivant, Alberto de la Cruz, Leopoldo Gonzales, Innocento Requiron et Gregorio Alagabre, dont les cas figuraient dans le Bulletin de janvier, ont été libérés. Après leur arrestation en 1982, ils avaient été inculpés de rébellion en tant que membres présumés de la Nouvelle armée du peuple, branche armée du Parti communiste des Philippines. AI croit qu'ils ont été arrêtés en raison de leurs activités non violentes au sein d'organisations bénévoles.

A Taiwan, Yang Chin-hai, âgé de 55 ans, a été libéré sous caution le 13 mars pour raisons de santé. Il souffrait d'un ulcère gastrique avec hémorragie et d'une infection des poumons. Homme d'affaires et militant politique, il avait été condamné à l'emprisonnement à vie en 1976 pour différents chefs d'inculpation dont celui d'avoir projeté de renverser le gouvernement. AI croit qu'il avait été arrêté pour avoir aidé à rédiger des documents pour la formation d'un parti d'opposition, ce qui est interdit par le règlement de l'état de siège.

Du Laos, AI a reçu aussi des informations non confirmées selon lesquelles Viboun Abhay aurait été libéré le 28 février après bientôt 12 ans passés dans un camp de "rééducation". Après la guerre civile du début des années 70, il avait été nommé au Conseil consultatif politique national formé en 1974 pour faire respecter le cessez-le-feu et préparer l'élection d'une nouvelle assemblée nationale. Mais en novembre 1975, il avait été mis en détention ainsi que 24 autres membres du Conseil par les forces de sécurité du gouvernement déjà sous contrôle étroit du Parti révolutionnaire du peuple lao, lequel a proclamé, un mois plus tard, la République démocra-

tique populaire lao. Viboun Abhay était au nombre de plusieurs centaines de prisonniers politiques qui auraient été libérés récemment de leur détention pour "rééducation".

Mawardi Noor, prédicateur musulman et ancien membre du parlement indonésien, purge toujours une peine de 14 ans de prison pour subversion, qui lui a été infligée en janvier 1986. Il a été arrêté en 1984 après avoir prononcé des sermons critiquant la politique du gouvernement. La Cour suprême a rejeté son appel en septembre.

En République populaire de Chine, Geshe Lobsang Wangchuk, moine tibétain et spécialiste du bouddhisme, purge une peine de 18 ans de prison qui lui a été infligée en 1984 pour délits "contre-révolutionnaires" et qui serait liée au fait qu'il a préconisé l'indépendance du Tibet. Depuis sa première arrestation en 1959, il est presque continuellement emprisonné ou interné dans des camps de travail. Il se trouve actuellement à la prison de Drapchi, près de Lhasa.

Aucun changement n'a été signalé pour ce qui est de Vu Ngoc Truy au Viet Nam, et de Chia Thye Poh à Singapour. Agé maintenant de plus de 70 ans, Vu Ngoc Truy a été arrêté en 1978 et continue d'être détenu sans inculpation ni procès. C'était un avocat bien connu dans l'ancienne République du Sud Viet Nam jusqu'à la chute du gouvernement de Nguyen Van Thieu en 1975. Après cette date, il ne lui pas été permis de continuer d'exercer sa profession d'avocat; il a enseigné le français chez lui jusqu'à son arrestation pour activités "contre-révolutionnaires". Chia Thye Poh entame sa 21e année de détention.

Il était l'un des neuf membres du parti d'opposition ayant re-

noncé à leur siège au parlement en 1966 pour protester contre ce qu'ils considéraient comme le "harcèlement exercé par le gouvernement". Il a été arrêté après une grande manifestation dirigée contre l'intervention des

Etats-Unis au Viet Nam. Les allégations portées contre lui n'ont jamais été prouvées devant un tribunal et au cours des 20 dernières années il a toujours refusé d'"avouer" en échange de sa remise en liberté. □

EUROPE

Plus de 90 prisonniers d'opinion ont été libérés en Union soviétique depuis le mois de février, dont Sofya Belyak qui a été libérée début avril.

AI croit qu'elle a pu bénéficier de grâces accordées aux prisonniers d'opinion. Elle est catholique et avait été condamnée en 1983 à cinq ans d'emprisonnement suivis de cinq ans d'exil intérieur après avoir été reconnue coupable d'"activités religieuses antisociales".



Sofya Belyak.

Mais un autre citoyen soviétique, Mikhail Kukobaka, ancien chargeur de camion, figure parmi une trentaine de prisonniers d'opinion connus pour avoir refusé les conditions de remise en liberté offertes par les autorités. Il a refusé une grâce au motif qu'il n'avait commis aucun crime et que son emprisonnement était donc une violation de ses droits fondamentaux. Mikhail Kukobaka continue de purger une longue peine pour "agitation et propagande antisoviétiques". Il aurait exigé qu'un tribunal revoise sa sentence, le réhabilite et l'autorise à émigrer.

Le Polonais Wieslaw Pyzio, 27 ans, employé dans une scierie, a été libéré — probablement au début du mois de septembre 1986 — aux termes d'une amnistie. Il purgeait une peine de deux ans et demi de prison qui lui avait été infligée en juillet 1985 pour diffusion de publications illégales.

AI croit que le pentecôtiste bulgare Kostadin Kalmakov a été libéré en mars au terme de sa peine. Il était en prison pour cinq ans après avoir écrit à la craie sur une barrière des slogans de protestation contre l'emprisonnement des objecteurs de conscience.

Pavel Skoda, jeune tchécoslovaque, devait être libéré le mois dernier. Assistant dans le département des sciences, il avait été condamné à 20 mois d'emprisonnement pour avoir écrit une parodie d'une messe de Noël tchèque avec Pavel Krivka. Ce dernier est un écologiste condamné à trois ans

d'emprisonnement pour avoir critiqué les autorités pour leur négligence des problèmes écologiques. Tous deux avaient été condamnés en novembre 1985.

Parmi ceux qui sont toujours détenus, l'ancien officier de l'armée yougoslave, Radomir Veljkovic, doit être transféré de la section psychiatrique de l'hôpital de la prison de Belgrade dans une institution psychiatrique publique. Il est interné dans un hôpital depuis juillet 1973 après avoir été reconnu coupable, entre autres, de "propagande hostile" pour avoir accusé le défunt président Tito d'être responsable d'abus qui auraient été commis par la police de sécurité de l'Etat. Le tribunal a statué qu'il n'était pas responsable de ses actes au moment où il a commis ces délits, mais plusieurs spécialistes qui l'ont examiné, ont déclaré qu'il était sain d'esprit.

L'électricien roumain Ion Bugan est emprisonné aussi pour propagande contre l'Etat. Il a été condamné en 1983 à 10 ans d'emprisonnement (bien que cette peine ait pu être réduite de quatre ans aux termes d'amnisties) après avoir traversé Bucarest en voiture montrant une photo du président sous laquelle il avait écrit: "Nous ne voulons pas de vous, bourreau".

Birol Basören, âgé de 47 ans, a été inculpé, ainsi que 287 autres personnes, d'appartenance au Parti communiste turc illégal, et condamné en 1985 à 17 ans et quatre mois d'emprisonnement et à une période d'exil intérieur. Son jugement en appel est prévu pour le 28 octobre. Au cours du procès qui a duré trois ans, de nombreux accusés ont affirmé que les déclarations utilisées comme éléments de preuve contre eux avaient été faites sous la torture.

Les peines prononcées contre Recep Marasli, éditeur turc âgé de 31 ans, ont maintenant été confirmées — 36 ans d'emprisonnement pour avoir publié des livres sur la minorité kurde en Turquie, pour activités séparatistes et pour un document qu'il avait soumis pour sa défense. Cela signifie qu'il va être bientôt transféré dans l'une des prisons civiles réservées aux prisonniers politiques. □

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

En Algérie, deux prisonniers du mois ont été libérés. Tous deux avaient été arrêtés à quelques jours d'intervalle et inculpés d'appartenance à une organisation non autorisée.

Il s'agit d'Ali Yahia Abdenour, avocat, ancien ministre et président de la Ligue algérienne des droits de l'homme, non autorisée, et de Fennoune Rachid, chauffeur de camion, membre des Fils des martyrs, une association qui aurait été créée pour aider les familles des victimes de la guerre d'indépendance.



Moncef Ben Sliman.

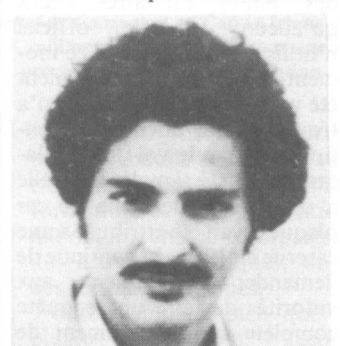
Fennoune Rachid et un certain nombre d'autres membres des Fils des martyrs avaient été arrêtés le 5 juillet 1985 lorsque des groupes de personnes dans tout le pays avaient essayé de participer aux cérémonies officielles de l'Indépendance. Fennoune Rachid avait été inculpé aussi pour avoir distribué des tracts et condamné en décembre à deux ans d'emprisonnement. Il a été libéré en avril à la suite d'un décret présidentiel qui réduisait sa peine. Ali Yahia Abdenour aurait été arrêté parce qu'il protestait contre l'arrestation de Fennoune Rachid et d'autres personnes. Il avait été arrêté entre juillet et septembre 1985 ainsi que d'autres personnes et condamné en décembre à 11 mois de prison. Il a été libéré en juin 1986. Les autres prisonniers d'opinion arrêtés en même temps que ces deux hommes ont été libérés aussi.

Moncef Ben Sliman a été libéré aussi, le 14 novembre 1986. Il est assistant en sociologie à l'Université de Tunisie et secrétaire général d'un syndicat de l'enseignement supérieur. Il avait été inculpé de diffamation envers l'ordre public et les corps constitués à la suite d'une lettre que le syndicat avait envoyée au Ministre de l'éducation. Cette lettre critiquait le comportement des autorités face à l'agitation étudiante.

AI a reçu récemment des informations non confirmées selon lesquelles deux des 10 Libyens emprisonnés pour avoir, entre autres, essayé de renverser le gouvernement auraient été exécutés.

AI avait déjà connaissance d'une exécution après avoir reçu des informations selon lesquelles Muhammad Muhadhab Haffaf, Hassan Ahmad al-Kurdi, Abdullah Bilqassim al-

Mislati et Salih Ali al-Zaruq Nawal auraient été condamnés à mort en 1983 à l'issue d'un nouveau procès. Ces informations indiquent que tous sauf Ahmad al-Kurdi ont été exécutés en 1983. Ces quatre personnes ainsi qu'Ali Muhammad al-Qajiji, Salih Omar al-Qasbi, Muhammad al-Sadiq Tarhuni, Ali Muhammad al-Akrami, al-Ajili Muhammad Abdul Rahman al-Azhari et Abdul Qadir Muhammad al-Ya'qoubi avaient été arrêtés une première fois en 1973. Ils avaient été jugés en février 1977, puis leurs peines avaient été commuées en emprisonnement à vie par un décret.



Ahmed El Fessas.

Les Syriens 'Abd al-Massih Kiryakos et Marwan Hamawi continuent d'être détenus sans inculpation ni procès pour avoir prétendument collaboré avec la branche pro-iraquienne du parti Baath. 'Abd al-Massih Kiryakos était directeur de l'école secondaire 'Arabistan d'al-Qamishli lorsqu'il a été arrêté en septembre 1975 pour appartenance présumée à la branche pro-iraquienne du Commandement national du parti. Marwan Hamawi, ancien directeur de l'agence de presse syrienne SANA, qui avait été observateur de la Ligue arabe aux Nations Unies, a été arrêté en mars 1975 parce qu'il était soupçonné d'avoir collaboré avec la branche pro-iraquienne du parti.

Les relations entre la Syrie et l'Iraq se sont brusquement détériorées en 1975, entraînant des arrestations massives de personnes soupçonnées de soutenir la branche iraquienne.

Pas de changement non plus pour l'ingénieur marocain Ahmed El Fessas, âgé de 38 ans. Il continue de purger une peine de 20 ans de prison qui lui a été infligée en 1977 pour appartenance à une association illégale et complot contre la sécurité intérieure de l'Etat. Ahmed El Fessas était l'un de 200 membres d'un groupe socialiste, les Frontistes, arrêtés entre 1974 et 1976. □

EL SALVADOR

Les "escadrons de la mort" intensifient leurs activités

Une vague d'incidents rappelant le début des années 80, période qui avait vu les forces de sécurité et les "escadrons de la mort" torturer et tuer impunément, ont été signalées récemment en El Salvador.

Dans certains cas, les faits indiquent clairement la participation des forces de sécurité; dans d'autres, des hommes en civil agissant à la manière des "escadrons de la mort" sont responsables.

Ces "escadrons de la mort" ont revendiqué des centaines d'assassinats tous les mois au début des années 80. AI en avait conclu que ces escadrons étaient généralement constitués de membres de la police régulière et de l'armée, agissant en civil mais sous les ordres d'officiers supérieurs.

A la fin du mois de mai, l'*Ejército Secreto Anticomunista* (ESA), armée anticomuniste secrète, a annoncé la reprise de ses activités par cette affiche: "Vous entendrez bientôt parler de l'action de nos commandos urbains". Le 15 juin, la *Brigada Maximiliano Hernández Martínez*, l'un des "escadrons de la mort" les plus notoires d'El Salvador, qui a revendiqué de nombreux assassinats dans le passé, a publié une liste de professeurs et d'étudiants de l'université. Cette liste disait que si ceux-ci ne quittaient pas le pays dans les deux

jours, ils seraient exécutés. Vinicio Peñate, président de l'*Asociación General de Estudiantes de El Salvador* (AGEUS), a déclaré: "Nous avons peur, mais nous restons ici".

Toujours vers la mi-juin, trois *campesinos* (paysans) ont été emmenés à l'hôpital Rosales de San Salvador, blessés gravement à coups de machette. Questionnés par un groupe local des droits de l'homme, deux d'entre eux ont déclaré qu'ils avaient été arrêtés le 13 juin par des soldats de la 4e brigade d'infanterie et qu'ils avaient reçu plusieurs coups de machette parce qu'ils refusaient d'admettre qu'ils étaient des guérilleros comme le prétendaient les soldats, et avaient été laissés pour morts.

Vers la mi-avril, des soldats auraient enlevé Antonio de Jesús Hernández Martínez, secrétaire général de l'*Asociación Nacional de Trabajadores Agropecuarios* (ANTA), association nationale des ouvriers agricoles. Son corps, portant des marques de torture, a été retrouvé plus tard près de San Luis de la Reina (département de San Miguel). □

Acquittement d'accusés du "7 avril"

La plupart des principaux accusés dans un important procès politique ont été acquittés en appel à Rome. AI considérait que la procédure suivie pendant le procès enfreignait les normes européennes et internationales et avait conclu que les accusés n'avaient pas été jugés équitablement dans un délai raisonnable.

John Vervaele, avocat belge et observateur d'AI, a assisté à l'audience d'appel dans l'affaire du "7 avril", qui s'est ouverte à Rome le 23 janvier. Soixante-huit des 71 accusés avaient été condamnés en première instance à un total de plus de 500 ans d'emprisonnement. Ils étaient accusés d'appartenance à des associations subversives et à des bandes armées responsables directement ou indirectement de meurtre, d'enlèvement, de vol et d'incendie criminel. Certains avaient été inculpés aussi d'insurrection contre l'Etat et d'avoir fomenté la guerre civile. Ces chefs d'inculpation étaient liés aux activités d'un certain nombre de groupes révolutionnaires de gauche appelés *Autonomia Operaia* (autonomie des travailleurs). Le tribunal de première instance a entériné l'accusation du parquet selon laquelle l'ensemble de ces groupes formait une bande armée. Douze des accusés avaient passé plus de cinq ans en prison en atten-

dant le premier jugement.

En août 1986, AI avait critiqué les méthodes utilisées pour maintenir les accusés en détention préventive et le fait que Carlo Fioroni, principal témoin à charge, n'avait pas comparu. Il représentait la principale source d'allégations contre de nombreux accusés. Il avait quitté le pays avec l'aide des autorités avant l'ouverture du procès. Les juges avaient accepté le témoignage controversé comme valable, bien qu'il ne puisse pas être examiné à l'audience. A l'issue du procès en première instance, Carlo Fioroni a été retrouvé et a comparu à l'audience d'appel.

La cour d'appel a acquitté tous les accusés inculpés à l'origine d'insurrection armée, au motif qu'aucune insurrection n'avait eu lieu. Les principaux accusés ont été acquittés aussi faute d'éléments prouvant qu'ils aient formé une bande armée ou pris part à ses activités. □

SRI LANKA

Torture et "disparitions"

AI craint pour la sécurité de détenus tamouls à Sri Lanka et a demandé au gouvernement d'enquêter de toute urgence sur des allégations de torture et de "disparition" continuelle de personnes appréhendées par les forces de sécurité.

Les craintes de l'organisation sont fondées sur des informations qu'elle a reçues faisant état de "disparitions" récentes. Elle a recueilli plus de 500 cas détaillés de Tamouls qui ont "disparu" après avoir été arrêtés au cours des trente derniers mois.

Elle est d'autant plus préoccupée qu'elle a été informée que des forces gouvernementales ont fréquemment recours à la torture pendant les interrogatoires. Elle reçoit aussi constamment des informations d'exécutions extrajudiciaires de prisonniers par les forces de sécurité.

AI reconnaît que les autorités font face à de grandes difficultés en temps de conflit armé et elle a condamné des abus dont se seraient rendus coupables des groupes armés d'opposition. Mais les violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité ne peuvent être justifiées en aucune circonstance et le gouvernement est obligé par le droit international de faire des enquêtes à ce sujet.

Dans un rapport sur la torture et les "disparitions" à Sri Lanka publié en juin, AI décrit 216 cas nouveaux de Tamouls qui, d'après leurs familles et amis, auraient "disparu" après avoir été rassemblés par les forces de sécurité. Il s'agit pour la plupart de jeunes gens que l'on n'a pas retrouvés après leur enlèvement dans la province de l'est par des membres de l'unité du commando appelé *Special Task Force*. Presque chaque cas est appuyé par une déclaration sous serment, souvent faite par des témoins oculaires d'arrestations de ceux qui ont "disparu" par la suite.

AI a de fortes raisons de croire que beaucoup de ceux qui ont "disparu" ont subi des tortures dont certains sont morts, et que d'autres ont été tués par balle après leur arrestation et qu'on s'est débarrassé en secret de leurs corps. Les cas les plus récents s'ajoutent aux 272 "disparitions" dans le nord et l'est qu'AI avaient rendues publiques en septembre l'année dernière. Le gouvernement n'a mis en oeuvre aucune des recommandations qu'AI lui avait soumises à l'époque pour qu'il fasse une enquête et empêche les "disparitions".

AI a envoyé son information au gouvernement et lui a demandé à nouveau de procéder à une enquête impartiale et indépendante sur les violations passées et présentes. Elle lui a

demandé aussi de prendre des mesures immédiates pour empêcher la torture et les "disparitions" — en centralisant notamment dans un registre public et à jour le nom des personnes arrêtées et le lieu où elles sont détenues, et en mettant fin à la détention au secret.

Lalith Athulathmudali, ministre de la sécurité nationale, a démenti certaines allégations du rapport d'AI. Il a déclaré qu'aucun prisonnier n'était détenu au secret et qu'il existait déjà un registre central des personnes arrêtées, mais il n'a pas précisé s'il était ouvert au public comme le demandait AI. □

URSS

Amnistie

Le 18 juin, une amnistie a été décrétée pour marquer le 70e anniversaire de la révolution d'Octobre en URSS.

Parmi ceux qui doivent être libérés figurent des anciens combattants, des hommes de plus de 60 ans et des femmes de plus de 55 ans.

Contrairement aux précédentes amnisties, les termes s'étendent aux personnes condamnées en vertu de trois des quatre lois les plus communément appliquées contre les prisonniers d'opinion. Les peines des prisonniers qui ne bénéficieront pas de la libération seront réduites. Mais l'amnistie exclut les prisonniers qui ont à plusieurs reprises "enfreint le régime" de l'emprisonnement, infraction disciplinaire pour laquelle de nombreux prisonniers d'opinion sont punis. □

KOWEIT

Condamnations à mort

Le 6 juin, six personnes ont été condamnées à mort au Koweït. Quatre d'entre elles sont détenues à la prison centrale; les deux autres ont été jugées par contumace.

Quatre de ces prisonniers faisaient partie d'un groupe de 12 chiites koweïtiens, arrêtés en janvier et jugés le 4 avril par la Cour de sécurité de l'Etat. Ils auraient été inculpés d'appartenance à une organisation secrète accusée d'avoir participé aux attaques à la bombe de juin 1986 et janvier 1987.

Pendant le procès, les 12 accusés ont affirmé qu'ils avaient été torturés en détention. AI a lancé un appel pour que leur condamnation à mort soit commuée. L'organisation est particulièrement préoccupée de ce que les accusés ont affirmé avoir été torturés, qu'ils ont été condamnés après un procès à huis clos et qu'ils n'ont pas bénéficié du droit de faire appel. AI a fait part de ces préoccupations aux autorités koweïtiennes. □

GRECE

Emprisonnement d'un pacifiste

Michalis Maragakis, pacifiste âgé de 30 ans, a été condamné à quatre ans d'emprisonnement le 25 juin par le tribunal militaire de Thessalonique.

Il a été arrêté le 11 mars pour avoir refusé d'accomplir le service militaire obligatoire. Il est détenu à la prison militaire de Kavala.

La législation grecque ne prévoit pas de service alternatif au service militaire. Les personnes qui refusent d'effectuer le service militaire armé pour motifs religieux sont autorisées à accomplir un service militaire non-armé pendant une période de quatre ans. Plus de 300 Témoins de Jéhovah sont en prison pour avoir refusé d'accomplir tout service militaire pour motifs religieux.

Michalis Maragakis est le premier à la connaissance d'AI à être emprisonné pour avoir refusé d'effectuer son service pour des motifs purement pacifiques. Comme la législation grecque ne prévoit pas un service civil alternatif, AI considère que les personnes emprisonnées pour avoir refusé d'accomplir leur service militaire sont des prisonniers d'opinion. □

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

La fin d'un procès

L'empereur Jean-Bedel Bokassa, ancien président-à-vie de la République centrafricaine, a été condamné à mort le 12 juin à l'issue d'un procès de six mois.

L'ancien chef d'Etat a été reconnu coupable de quatre des 14 charges qui pesaient contre lui: complicité d'assassinats, arrestation et détention illégales d'enfants, détention illégale d'autres prisonniers et détournement des deniers publics. Un observateur d'AI a assisté à certaines audiences du procès.

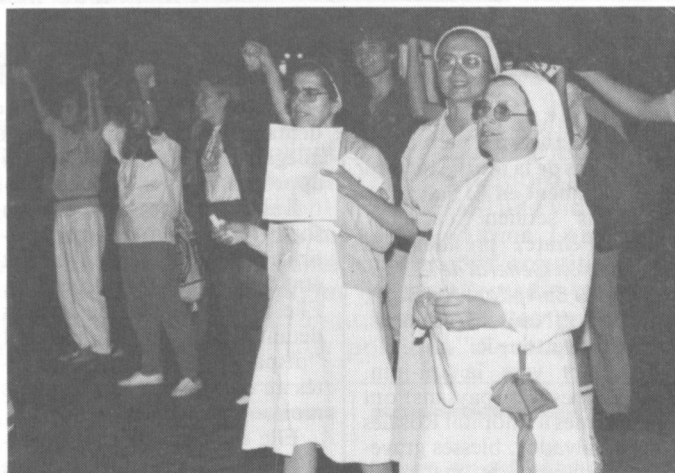
Jean-Bedel Bokassa a le droit de faire appel et de contester certains aspects juridiques de son procès. Si ces droits sont respectés, il n'est pas en danger d'exécution immédiate.

AI s'oppose à la peine de mort dans tous les cas et a exprimé sa préoccupation aux autorités. □

Mission d'AI à Singapour

AI a envoyé une mission à Singapour en juin pour enquêter sur les cas de 16 personnes détenues aux termes de la Loi sur la sécurité intérieure, qui autorise la détention illimitée sans jugement. Arrêtées le 21 mai, ces personnes étaient accusées d'avoir participé à une conspiration communiste visant à renverser le gouvernement.

Le 20 juin, les autorités ont libéré quatre de ces 16 personnes, mais ont délivré un ordre d'incarcération de deux ans contre



Des religieuses participent à des activités organisées par des membres d'AI au Venezuela pendant la campagne contre les violations des droits de l'homme au Chili.

CHILI

La campagne Chili

"... ici c'est l'oppression, les menaces, la torture et les assassinats, mais l'espoir et la volonté de continuer notre action sont de plus en plus forts. Merci de vos encouragements..."

Cela est l'une des nombreuses réponses qu'ont reçues des groupes qui participent à la campagne d'AI sur le Chili. Elle provenait d'un juge au Chili.

Pendant la campagne qui a duré trois mois, des membres d'AI ont organisé des manifestations, des processions aux chandelles, des expositions de photographies, ont réalisé des affiches, des autocollants et des tracts.

Veronica de Negri, dont le fils Rodrigo Rojas de Negri a été brûlé vif par des troupes en juillet 1986, a fait le récit de la mort de son fils au cours de centaines de réunions et de conférences de presse. Sa cam-



Affiche réalisée par la section norvégienne.

Vincent Cheng, secrétaire exécutif de la Commission catholique pour la justice et la paix, qui est accusé d'avoir dirigé la conspiration. Douze autres se sont vu infliger des ordres d'incarcération d'un an et les quatre personnes restantes ont été libérées. Cependant, six autres personnes ont été arrêtées le 20 juin en vertu de la même loi.

AI les considère comme des prisonniers d'opinion et demande qu'elles soient libérées immédiatement et inconditionnellement. □



Tract publié par la section belge francophone.

des photographies de manifestations contre la torture et d'autres activités publiques au Chili. De nombreuses revues chiliennes ont fermé en raison de l'état de siège, mais certaines photographies ont été publiées. D'autres ont été envoyées à des familles et à des groupes des droits de l'homme. L'une d'elles, l'Association des parents des victimes des assassinats politiques, a envoyé la réponse suivante: "Ces photographies nous donnent du courage et nous prouvent que nous ne sommes pas seuls... [Elles] nous aident à faire connaître le soutien international." □

pagne a donné lieu à une grande publicité.

Des officiers supérieurs de la police canadienne, qui ont été contactés par la section canadienne francophone, ont envoyé des lettres au Chili demandant une enquête complète sur cette affaire.

Des membres d'AI ont envoyé



Des membres d'AI à Northampton (Etats-Unis) ont organisé cette protestation contre la torture au Chili et en ont envoyé des photographies à la presse chilienne.

Roumanie: violation des droits de l'homme

■ Un ouvrier du bâtiment âgé de 56 ans distribue des tracts critiquant le président Ceausescu: il est condamné à neuf ans de prison pour "propagande contre l'Etat socialiste".

■ Un professeur se plaint d'être licencié injustement et meurt par la suite en prison alors qu'il purge une peine de huit ans pour "avoir dénigré les organes centraux du parti et de l'Etat".

■ Un père se voit refuser la permission d'emmener son fils épileptique âgé de sept ans à l'étranger pour recevoir des soins médicaux: il est emprisonné après avoir essayé de quitter le pays illégalement.

Voilà quelques-uns des cas qui illustrent les violations des droits de l'homme commises

constamment pendant les années 80.

Certains prisonniers sont battus ou torturés tandis que d'autres dissidents sont assignés à résidence, perdent leur emploi, puis sont emprisonnés pour "parasitisme", ou sont attaqués dans la rue par des vigiles qui seraient aux ordres des autorités.

Dans un nouveau rapport publié en juillet, AI déclare que les autorités roumaines violent constamment les droits de l'homme reconnus internationalement, et notamment le droit à la liberté d'expression, le droit de quitter son pays, le droit à un procès équitable et le droit à ne pas être soumis à la torture ou à d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. □